

**Colloque** *La diversité culturelle à travers la nature*  
Ville de Montréal, Jardin Botanique de Montréal  
15 et 16 juin 2000

**Des parcs au pluriel : penser la diversité dans l'aménagement des espaces publics.**

*Annick Germain*  
*INRS-Urbanisation*

Quelques précisions sur les termes d'abord.

1. Ville pluriculturelle : ce n'est pas simplement un ville peuplée de nombreux immigrants venant de diverses régions du monde. Ce terme suppose la reconnaissance du fait que la diversité fait partie intégrante de la ville, que coexistent diverses cultures qui doivent pouvoir s'y épanouir.
2. Les espaces publics en contexte pluriculturel : en tant qu'espaces publics ils doivent être accessibles à tous, n'être appropriés par personne à son usage exclusif. Les espaces publics sont aussi partie prenante de la culture : ils reflètent des valeurs et en sont un des supports. On y dispose souvent des éléments emblématiques (monuments, plaques historiques, etc.). C'est donc dire qu'ils ne sont pas seulement des espaces sur lesquels s'inscrivent des significations mais qu'ils contribuent aussi à les construire, à les diffuser. En temps qu'espaces publics dans une ville pluriculturelle, ils sont alors traversés par deux exigences qui peuvent apparaître à l'occasion contradictoires : l'espace public doit être non seulement accessible à tous mais incarner l'idée de domaine public, de domaine commun qui, dans une société fortement diversifiée, devient névralgique. Par ailleurs, il doit aussi refléter une diversité de valeurs, pouvoir accommoder une diversité d'usages, notamment en fonction de leur « clientèle ».
3. Les parcs jouent un rôle particulier dans la ville pluriculturelle car ils sont le territoire d'une sociabilité gratuite. On peut choisir de s'y rendre ou pas, ils ne font pas partie des passages obligés de la vie urbaine. Ils ont donc un potentiel d'intégration particulier, de la même manière que les restaurants dits ethniques.
4. Comme tout fragment d'espace urbain, les parcs sont en partie le produit du contexte urbain dans lequel ils sont insérés. Les parcs situés à la périphérie des quartiers posent toujours plus de problèmes, notamment de sécurité, que ceux qui jouissent d'une localisation centrale. Mais ils sont aussi le produit de la représentation que l'on s'en fait, de l'image qu'ils ont dans l'opinion publique. Si la rumeur publique véhicule volontiers l'image d'un lieu d'insécurité, il y a de fortes chances pour que cet espace le devienne dans les faits. La sécurité est d'abord un sentiment, avant d'être un fait objectif. Il faut bien dire qu'à cet égard, les Nord-Américains sont les champions de l'obsession de la sécurité. La coulée verte qui surplombe plusieurs quartiers centraux de Paris est une promenade aménagée sur un ancien viaduc. Les bosquets y sont nombreux, une bonne partie de l'espace échappe à la vue des riverains, mais il ne viendrait à l'esprit de personne de même soulever la question de la sécurité des lieux.

Ces quatre éléments me semblent fondamentaux dans la manière de traiter de l'aménagement des parcs dans une société aussi pluriculturelle que la nôtre. Je voudrais à présent utiliser certains travaux de recherche pour discuter de quelques aspects que soulèvent les quatre éléments fondamentaux définis auparavant.

### *5. Le cas du Mont Royal*

Dans l'étude réalisée par Charles Perraton et Bernard Debarbieux sur l'histoire du parc du Mont Royal, on voit bien à quel point il s'agit d'une espace culturellement marqué. On pourrait distinguer trois phases : la première est celle du concept d'Olmsted lui-même, concepteur du parc. Une des idées centrales d'Olmsted est que dans une société industrielle aussi divisée en classes sociales que l'étaient les villes de la fin du XIXe siècle, les parcs urbains devaient être un élément de réconciliation sociale, un lieu où pourraient se côtoyer toutes les classes sociales. Dans le cas de Montréal, cette division se doublait d'une division linguistique aiguë. En fait, son concept d'aménagement est imprégné par la culture anglo-saxonne et, comme le montrent Perraton et Debarbieux reflète bien plus les valeurs des bourgeois anglo-protestants que des classes populaires francophones. Dans la deuxième phase de cette histoire, le Mont Royal devient précisément l'objet d'un conflit identitaire. Enfin, la troisième phase, correspondant à la fin du XXe siècle, voit émerger une autre dynamique : l'affirmation des identités est toujours aussi forte, mais elle ne prend plus la forme d'un affrontement collectif, mais bien de négociations individuelles dans une espace commun à tous, en même temps que les logiques d'usage l'emportent sur les logiques de représentation symbolique.

Deux conclusions peuvent être tirées de cet exemple : 1) l'espace public n'est jamais un terrain neutre, pas plus que son aménagement; et 2) il peut être fédérateur quand il est vu comme appartenant à tous. J'ajouterai une troisième conclusion :3) les usages qu'en font les usagers sont déterminants.

### *6. Les parcs des quartiers multiethniques*

Rappelons d'abord d'entrée de jeu qu'une enquête avait, il y quelques années déjà, clairement montré que les communautés culturelles étaient de grandes consommatrices de parcs. Si dans les années 1980, au moment où été réalisée l'enquête, ils n'étaient pas majoritaires dans la clientèle des parcs, ils étaient proportionnellement à leur population totale beaucoup plus nombreux à fréquenter les parcs. Aujourd'hui, ces données ont sûrement changé du fait du volume total de l'immigration aujourd'hui.

Dans notre propre enquête nous avons effectué des observations systématiques des lieux publics dans sept des quartiers les plus multiethniques de la région métropolitaine, ce qui comprenait à la fois des quartiers centraux et de banlieue, des quartiers aisés et des quartiers défavorisés, etc.

Plusieurs constats se dégagent de nos observations;

**Des parcs multi-usages** :dans bon nombre d'entre-eux, densément fréquentés, on a observé plusieurs usages ainsi qu'une grande diversité ethno-culturelle d'usagers.

**Les modes de cohabitation étaient généralement assez pacifiques**, bien qu'il y ait eu dans le passé quelques tensions ou controverses, généralement aplanies souvent grâce à des interventions communautaires.

**Peu d'appropriations exclusives** par certains groupes, également, encore que tous les espaces aient leurs habitués et que parfois cette seule présence puisse décourager des usagers potentiels.

Si donc prévalait un côtoiement assez pacifique, on a cependant **peu noté de réels métissages** ou d'échanges actifs entre personnes de diverses origines, du moins ailleurs que dans les patageoires et les espaces de jeu pour jeunes enfants.

Mais après tout, **les parcs ne sont pas des clubs sociaux**, un de leurs attraits est de **pouvoir y flâner en société mais en retrait ou entre soi**. Cette attitude de distance, au fond très urbaine, ne devrait surtout pas être vue comme un défaut, bien au contraire. Colette Pétonnet a montré que l'anonymat est un élément fondamental dans la ville, c'est, dit-elle, une pellicule protectrice, une des traductions de la recherche fondamentale chez l'homme d'un équilibre entre sécurité et liberté.

Dans l'ensemble de nos enquêtes sur les quartiers multiethniques, nous avons noté que les situations plus tendues se vivent souvent lorsqu'une communauté donnée (quelle qu'elle soit) tente de s'afficher en tant que telle, rompant ainsi l'image de *mosaïque sans dominante* qui semble constituer un modus vivendi fondamental à Montréal. Qu'une diversité de symboles marquent l'espace urbain ne semble pas faire problème. Par contre, on se méfie de ce que l'on pourrait appeler le syndrome du quartier chinois (notons en passant que ce syndrome émerge au moment où le quartier chinois est de moins en moins chinois mais est de plus en plus marqué par une symbolique monoethnique).

Il est bien clair que si un nombre croissant de quartiers peuvent être qualifiés de multiethniques (ce qualificatif soulignant la diversité des origines), dans plusieurs d'entre eux on note la dominance plus ou moins affirmée d'une ou deux communautés. Cette dominance exacerbe le statut de minorité vécu par les habitants, alors que dans une situation sans dominance, le statut de minorité semble être suspendu car « on est tous des minorités ». L'aménagement des parcs devrait peut-être éviter d'exacerber cette dominance par quelque marquage symbolique que ce soit.

Enfin, dans tous les quartiers étudiés, la dynamique propre à chaque parc gagne à être située dans l'ensemble du tissu urbain du quartier. Par exemple, dans les quartiers bien pourvus en espaces où les communautés peuvent se retrouver entre elles (par exemple, les cafés), le rôle du parc comme lieu partagé où peut se côtoyer toute la diversité du quartier est fondamental.

Je voudrais en terminant aborder un autre thème qui n'est qu'indirectement lié à la question de la diversité culturelle.

7. Une tendance contemporaine presque universelle en aménagement des espaces publics est la tendance à la *surprogrammation* des espaces. L'essor de l'art public n'est

probablement pas étranger à cette tendance, ou plus précisément l'intervention de l'architecture dans l'encadrement des morceaux de nature. C'est vrai aussi pour les parcs et les places, hélas, où l'on semble perdre de vue que flâner est une activité parfaitement légitime, qu'on peut souhaiter « aller au parc » sans nécessairement vouloir y « faire une activité ».

Certains architectes reçoivent parfois des mandats paradoxaux : l'espace public ne doit pas être accueillant pour certaines clientèles (entendre, les itinérants) et l'aménagement doit décourager la flânerie. Encore ici, **l'obsession de la sécurité** déploie ses effets pervers. Or il est essentiel que ces lieux comprennent une partie d'espace indéterminé pour pouvoir se prêter aux initiatives des usagers mais surtout pour protéger le sentiment de liberté que chacun doit pouvoir trouver dans un parc, en contraste avec une vie urbaine de plus en plus programmée.

Cette sur-programmation expose aussi les aménageurs à des dérapages malencontreux en matière de relations interculturelles. On retrouve ici la tension entre les deux exigences dont on a parlé au début : accommoder des usages particuliers sans altérer la qualité publique du lieu. De plus, plus on assigne les usagers à des aires précises en fonction d'activités, plus on segmente le public d'un parc, moins on laisse de place au spectacle de la diversité. Enfin, les usagers ont besoin de « sites à palabre », et ce, particulièrement dans les quartiers où les logements sont densément peuplés. L'espace ne doit donc pas être trop encombré d'équipements. L'ombre des arbres joue aussi un rôle important pour rendre ce genre de site confortable.

## **Conclusion**

Ces quelques remarques montrent assez bien les défis associés à l'aménagement des parcs dans une ville pluriculturelle, à commencer par la nature spécifique de ces défis. Mais on ne saurait sur-ethniciser les pratiques d'aménagement et au nom de la valorisation des différences culturelles induire des effets pervers qui ne serviront guère la cause des relations interculturelles! La première qualité d'un parc doit être d'être...un espace public, un morceau du domaine public.